

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025

Etaient présents (20) : **BESLON** Laurent, **CIROU** Joëlle, , **DE SAINT JORES** Sylvain **DELANGLE** Emilie **DELARUE** Céline **DESMONTS** Catherine, **DOUARD** Christelle, **DUMOTIER** Angélique **FOULON** Franck, , **HERMON** Jean-Pierre **HOREL** Jacques, **GATE** Denis **GAUMONT** Nicole **LAMOUREUX** Anne, **LARCHER** Hélène, , **LAVEILLE** Denis, **LEBRETON** Sébastien **LEGLINEL** Lydie, **MEISS** David, **RICHARD** Michel

Pouvoirs (1) **RICHARD** Jocelyne_a donné pouvoir à Michel RICHARD

Absents (2) : **LEBOUTEILLER** Mélanie, **HUE** Thierry

A été nommé(e) secrétaire : **LAVEILLE** Denis

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23			

Secrétaire de séance : **LAVEILLE** Denis

1) Lecture succincte et approbation du compte- rendu du conseil municipal du 2 septembre 2025

Rapporteur : Hélène Larcher

Observations du conseil municipal :

.....
.....

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

Monsieur le maire a signalé que il y avait peu d'élus à l'ouverture de la saison culturelle . Il faut montrer l'exemple.

Observations :

Il y a eu des changements dans les équipes de l'école de Pont-Farcy

L'inspection académique a demandé à rencontrer Monsieur le maire d'ici la fin de l'année.

2) Opération salle des fêtes de Tessy / Géothermie

Rapporteur : Monsieur le Maire

o Attribution du marché pour les travaux de géothermie

Contexte

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux d'un champ de sondes géothermiques et installation de pompe à chaleur pour le chauffage de la mairie et de la salle des fêtes de Tessy

Montant estimé : 350 000€ HT (soit 420 000€ TTC)

5 entreprises ont répondu.

Décision : le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de l'entreprise retenue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lot	Entreprise retenue	Offres HT
Lot n° 1 unique chauffage pac géothermie	OZENNE	305 237.52 €

- **RETIENT** La PSE n°1 « contrat d'entretien » pour un montant de 1 050.00 € hors taxe présenté par l'entreprise OZENNE
- **RETIENT** La variante n°1 pac échangeur tubulaire coaxial pour un montant de 9 978.93 € hors taxe présenté par l'entreprise OZENNE

Pour 21	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

o **Point sur le chantier**

Observations du conseil municipal :

Le chantier ralentit.

Un devis a été fait auprès de CF Cuisine : acquisition d'une étuve et de plaques de cuisson.
Une réflexion est en cours pour l'estrade mobile.

o **Devis à régulariser - avenants**

Entreprise	Travaux	Montant	Décision
Orquin		+ 5795 € HT	
Corbet Gorregues	Etanchéité fonton	+ 4365,98€ HT	
Monumétal	Cornière support panne faitière	+ 800€ HT	
Monumetal	Remplacement escalier par échelle RATP	- 6539€ HT	
Corbin	Conservation chape et carrelage RDC	- -6347,08 € HT	
RD peinture	Conservation chape et carrelage	+ 1761,30€ HT	
Monumetal	Habillage bas de portes	+ 480° HT	
Corbin	Modification fondations escalier de secours	+ 3489,32€ HT	
Total		+ 3805,52€ HT	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les avenants.

3) Opération Aire naturelle

Rapporteur : Laurent Beslon

o **Point sur le chantier**

Observations du conseil municipal :

ETEC finit d'installer l'aire de jeux cette semaine
Eurovia interviendra semaine 44,

Restera la centrale électrique

o **Devis à régulariser - avenants**

Décision : Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires expose le devis modifié d'Eurovia pour l'aménagement du chemin et du parking sur l'aire naturelle de Tessy.
Il est désormais d'un montant de 17 445,94 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise EUROVIA d'un montant de 17 445, 94€ HT

Observations du conseil municipal : Lors du premier devis, il manquait une partie entre la plage verte et la centrale électrique.

Le SDEM va intervenir pour modifier les mats d'éclairage public.

Cet espace a beaucoup de potentiel.
Les usagers l'apprécient beaucoup.

Au conseil du mois de décembre, des BTS viendront présenter un projet d'aménagement

paysager.

4) Contrat de pôle de services

Rapporteur : Monsieur le Maire

Libellé action	Année de réalisation	Budget prévisionnel opération HT	Montant des dépenses éligibles HT	Taux d'intervention	Montant prévisionnel d'aide CD	Montant prévisionnel de la bonification
1. Rénovation énergétique de la salle de convivialité de Tessy-sur-Vire	2024-2025	1 227 623 €	982 098 €	40 %	392 839 €	78 568 €
2. Aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle sur les bords de Vire	2025-2026	157 764 €	157 764 €	40 % (Aide plafonnée pour respect 20% autofinancement)	61 735 €	12 347 €
TOTAL		1 385 387 €	1 139 862 €		454 574 €	90 915 €

Décision :

La commune a fait acte de candidature à un nouveau contrat de Pôle de Services (CPS) avec le Département de la Manche. Il a pour objet d'accompagner sur 4 ans les projets d'investissement des bourgs ruraux structurants. Les thématiques privilégiées sont

- équipements et service public
- Habita
- Aménagement et mobilité douce
- Economie sociale et solidaire
- Cohésion sociale

L'aide possible s'élève à 486 200€ hors bonification. Le taux d'intervention applicable au coût éligible de l'opération est modulable et défini par le maître d'ouvrage, dans une fourchette comprise entre 10% et 40% dans la limite de l'enveloppe financière globale.

Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage peut bénéficier, par projet, d'une bonification de 20% du montant de la subvention (97 240€) dès lors qu'il démontre une double ambition en matière de transition écologique et inclusive.

Après un travail fructueux avec les services départementaux, le contrat CPS est maintenant finalisé. Il comprend 2 opérations d'un montant cumulé de 1 385 387 € HT qui bénéficieront au total de 545 489 € (dont 90 915€ de bonification).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la signature du Contrat de Pôle de Services (CPS) avec le département de la Manche pour la période 2025-2028
- **HABILITE** le Maire à signer le contrat et tous actes y afférents.

5) Opération Lotissement Hurel

6) Rapporteur : Franck Foulon

- o Prix par parcelle

Décision : Le conseil municipal est invité à fixer le prix

Considérant que les travaux de viabilisation sont en cours de la résidence Michel Hurel,

Monsieur le conseiller délégué aux finances propose au conseil municipal de fixer le prix des parcelles.

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité

- **APPROUVE** le tableau ci-dessous

LOTS	Surface	Prix HT	Prix TTC commercialisé
A (double)	375	25 000,00 €	30 000,00 €
B (double)	354	25 000,00 €	30 000,00 €
1	344	24 166,67 €	29 000,00 €
2	415	27 500,00 €	33 000,00 €
3	438	27 500,00 €	33 000,00 €
4	327	23 333,33 €	28 000,00 €
5	341	23 333,33 €	28 000,00 €
6	339	23 333,33 €	28 000,00 €
7	426	27 500,00 €	33 000,00 €
8	440	31 666,67 €	38 000,00 €
9	444	31 666,67 €	38 000,00 €
10	508	31 666,67 €	38 000,00 €
	4751	321 666,67 €	386 000,00 €

- **HABILITE** le Maire ou son représentant à signer les actes de vente
- **AUTORISE à mandater** des notaires ou des agents immobiliers **de manière non exclusive**

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

- o Point sur le chantier

Fin de la première tranche : 15 novembre 2025

7) Boucle verte

Rapporteur : Monsieur le Maire

Power point

- o Engagement de la commune dans le projet de la route de Villebaudon

Budget estimé (Route de Villebaudon et cheminement piéton le long de l'étang Route de Chevy)

MO : 20 000€ Ht

Travaux : 320 829 € HT

PS : le département prend à charge la bande de roulement environ 100 000 euros.

On peut espérer des subventions : amendes de police / DSIL

Si oui, voici le rétro planning :

- Décembre : APD
- Janvier : lancement de l'appel d'offre
- Mars 2026 : signature des marchés
- Mai - juin : réalisation des travaux

Décision :

Considérant que l'étude dite Boucle verte arrive à son terme,
Les élus sont invités à se prononcer sur la phase opérationnelle,
Il est proposé de travailler en priorité sur le carrefour de la route de Villebaudon afin de sécuriser les piétons sortant des écoles et le chemin piétonnier le long de l'étang de la maison de retraite.
Les travaux pourraient se réaliser avant l'été 2026 si le conseil municipal s'engage ,
Le budget de travaux est estimé à 320 000euros HT.

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité

- **ENGAGE** la commune de Tessy-Bocage sur les travaux d'aménagement du carrefour de la route de Villebaudon et du cheminement piétonnier le long de l'étang de la maison de retraite
- **HABILITE** le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

8) Personnel communal

9) Rapporteur : Catherine Desmots

- Mise en place de quotas pour les avancements de grade :

Au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Décision : Le conseil municipal est invité à délibérer les quotas à 100% cela revient à un avancement par an par grade

Après avis du centre de gestion

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2025

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
-----------------	--------------------	-----------

FILIERE ADMINISTRATIVE		
	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
FILIERE TECHNIQUE		
	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les taux de promotion ci-dessus énumérés proposés ci-dessus.

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

+ Création de poste suite à l'avancement de garde

Grade Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Décision : Le conseil municipal **AUTORISE** la création de postes comme ci-dessous :

Grade Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

10) Saint Lô Agglo : modification des statuts de la petite enfance

Rapporteur : Laurent Beslon

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 relatif aux modifications statutaires d'un établissement public de coopération intercommunale et l'article L.5214-16 relatif aux compétences d'une communauté d'agglomération,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 214-1-3 relatif au service public de la petite enfance,

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 portant pour le plein emploi et notamment l'article 17 concernant la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant,

Vu l'arrêté préfectoral du n°17-25G du 18 mai 2017 actant les rétrocessions et les confirmations de compétences de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-06 du 15 juillet 2021 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-02-LM du 22 mai 2025 portant modification des statuts,

CONSIDERANT ce qui suit :

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a instauré un service public de la petite enfance dont les communes sont les autorités organisatrices selon les termes du Code de l'action sociale et des familles dès lors que la compétence n'a pas été transférée à l'intercommunalité.

1. Les quatre missions du nouveau service public de la petite enfance

1.1 Recenser les besoins et l'offre disponible

Il s'agit de recenser les besoins des familles ayant des enfants de moins de trois ans et ou jusqu'à six ans pour les enfants présentant un handicap et des futurs parents en matière de service aux familles et de modes d'accueil en s'appuyant sur les analyses des besoins sociaux et les conventions territoriales globales avec les Caisses d'allocations familiales.

1.2 Informer et accompagner les familles

Désormais, le relai petite enfance – qui s'appelait avant 2021 relais assistants maternels – s'impose aux communes de plus de 10 000 habitants. Les relais petite enfance informent les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil disponible et les accompagnent dans leurs démarches administratives notamment pour l'emploi d'un assistant maternel. Il constitue également un lieu de ressources, de rencontre, d'échanges de pratiques professionnelles et de formation pour les assistants maternels dans le cadre de leur professionnalisation. Le relai petite enfance favorise ainsi un accueil de qualité pour les jeunes enfants en créant du lien entre tous les acteurs concernés.

1.3 Planifier le développement des modes d'accueil

Il s'agit d'élaborer un schéma – compatible avec le schéma départemental des services aux familles - définissant les modalités de développement quantitatif et qualitatif de déploiement des équipements et services d'accueil.

1.4 Soutenir la qualité des modes d'accueil

Cette mission fait référence à l'ensemble des actions et des critères visant à garantir un accueil optimal pour les enfants dans un environnement sûr, bienveillant et stimulant. Ceci inclut plusieurs aspects essentiels comme la sécurité, l'hygiène, la qualité de l'accompagnement éducatif, la formation des professionnels, la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation et les questions d'accessibilité et d'égalité.

2. Les missions exercées par la communauté d'agglomération

Les établissements et services dédiés à l'accueil du jeune enfant et des familles se structurent à l'échelle de l'intercommunalité depuis des décennies pour de nombreux territoires.

Très rapidement après la création des communautés de communes en 1993, des maires ont souhaité proposer à l'ensemble des habitants et des communes des services accessibles et de qualité, maillés à l'échelle des bassins de vie.

Selon les données de la direction générale des collectivités locales, un tiers des intercommunalités sont compétentes en matière de petite enfance. Toutefois, cette proportion tient compte uniquement de la compétence facultative (ou supplémentaire). Elle ne retient pas l'action sociale d'intérêt communautaire, au sein de laquelle de nombreuses intercommunalités ont inscrit la petite enfance. Par ailleurs, plus des deux tiers des intercommunalités sont engagées au sein d'une convention territoriale globale avec la CAF.

Saint-Lô Agglo ne fait pas exception à cette dynamique. Ainsi, la communauté d'agglomération gère 6 crèches publiques sur son territoire (une à Agneaux, une à Marigny-le-Lozon, une à Saint-Jean-de-Daye, trois à Saint-Lô). Celles-ci représentent 115 places d'accueil (dont 9 places en achat de berceaux).

A cette offre portée par l'intercommunalité s'ajoute celle des 12 crèches privées ou hospitalières représentant 188 places d'accueil.

Au total, le nombre de places en crèches s'établit ainsi à 303 (au 31/12/ 2024).

Par ailleurs, le territoire peut compter sur 531 assistants maternels agréés (486 en activité) représentant 1 880 places d'accueil dont 134 répartis au sein des 13 maisons d'assistants maternels. Afin de conforter l'activité de ces professionnels, Saint-Lô Agglo dispose d'un relais petite enfance composé de huit antennes (Saint-Jean-de-Daye, Marigny-Le-Lozon, Saint-Clair-sur-l'Elle, Agneaux, Saint-Lô, Torigny-les-Villes, Tessy-Bocage, Canisy)

Enfin, le territoire s'est inscrit dans la dynamique du projet éducatif social local en partenariat étroit avec les services de l'Etat, de la CAF et du département de la Manche.

3. La proposition d'adaptation des statuts de la communauté d'agglomération

3.1 La compétence en matière de petite enfance dans les statuts actuels

Les statuts de la communauté d'agglomération prévoient les compétences supplémentaires/facultatives suivantes en matière de petite enfance :

- point II-4 des statuts actuels : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et

de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse) ;

- point II-5 des statuts actuels : accompagnement des porteurs de projets en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance-jeunesse et de la famille.

3.2 La proposition d'évolution des statuts en matière de petite enfance

Bien que la communauté d'agglomération exerce l'entièreté de la compétence en matière de petite enfance, il apparaît adapté, afin d'éviter toute ambiguïté, de faire apparaître clairement le libellé de la compétence petite enfance comme suit :

Nouveau point II-4 des futurs statuts : autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant pour l'ensemble des compétences figurant dans le code de l'action sociale et des familles

Les anciens points II-4-et suivants sont maintenus et sont renumérotés en conséquence.

Délibération

Décision : Le conseil municipal APPROUVE l'adaptation des statuts de Saint-Lô Agglo tel que présenté dans ce rapport.

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

11) Finances : subvention au salon des saisons

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décision :

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

À titre exceptionnel

Monsieur le Maire fait part du résultat financier de la manifestation « l'estival du livre » organisé par la librairie « le salon des saisons ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer une subvention,

Considérant le rayonnement au-delà de la commune de Tessy-Bocage,

Considérant que la manifestation était un festival autour du livre,

Considérant la fréquentation qu'il y a eu toute la journée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention de 300 euros à la librairie « Le salon des saisons ».

12) Dates à retenir / à fixer

⇒ Beaucoup d'évènements en ce mois d'octobre : Tessy Infos

⇒ Commission Tourisme : 28/10 à 18h00

⇒ Commission Cimetière : 28/10 à 14h00

13) Questions diverses

- 1) Prêt des salles à titre gratuit dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales

Pour information

- 2) Saint Lô Agglo : point information Normantri

Jacques Horel référent, présente :

Usine de tri des bacs jaunes à Colombelles

13 EPCI (Manche, Orne, Calvados) en sont usagers

55 000 tonnes de déchets par an sont traités

Une pile au lithium qui brule ne s'éteint pas .

46 millions d'investissement et 2 millions pour la sécurité incendie

Si on met un déchet dans le bac jaune, alors qu'il devait aller dans le bac gris : il coute 3 fois plus cher.

Le contenu de vos bacs gris ne pourra plus être enfouis , ils seront incinérés et essayer de créer un réseau de chaleur

- 3) Permanence ludothèque tous les mercredis dans la bibliothèque
Famille Rurales développe les activités sur Tessy.

- 4) Pôle des solidarités

Questionnement autour de l'activité de l'Agence Postale communale

Parfois 18 personnes par jour

Parfois 0 personne

Problèmes d'approvisionnements : La poste ne fournit pas quelquefois les timbres, les fournitures administratives.

Problèmes de distributions donc les usagers sont agacés et agressifs face à l'agent communal
Peu de considération pour l'agence postale de la part des centres de tris...

- 5) Communication des relevés d'information du bureau municipal

- 6) Délibération actant le transfert du presbytère de Pleines-Œuvres.

Pour Unanimité	Contre :	Abstentions :
-----------------------	-----------------	----------------------

- 7) Compromis pour la parcelle de Fervaches : date à fixer

- 8) Départ de Maitre Blaize , il est remplacé par Maitre Broust

- 9) Ilot Jolivet : gros travaux. C'est dommage que l'aspect extérieur des bâtiments reste ainsi.

- 10) Devis demandé pour le mur d'argile de la place de la mercerie
Devis demandé aussi pour la maison d'André Legrand

Tour de table

Denis Laveille : demande deux trois camions de sablette pour le terrain de pétanque

David Meiss : Route de Chevy - pose de candélabres. Pourquoi sont-ils de ce côté ?

Disponibilité de la salle de spectacle au 13/12 ? monsieur le maire dit que cela va être possible.

BESLON Laurent	HOREL Jacques
DE SAINT JORES Sylvain	HUE Thierry Absent excusé
CIROU Joëlle	LAMOUREUX Anne
DELANGLE Emilie	LARCHER Hélène
DELARUE Céline	LAVEILLE Denis
DESMONTS Catherine	LEBOUTEILLER Mélanie Absente excusée
DOUARD Christelle	LEBRETON Sébastien
DUMOTTIER Angélique	LEGLINEL Lydie
FOULON Franck	MEISS David
GATE Denis	RICHARD Michel
GAUMONT Nicole	RICHARD Jocelyne <i>A donné pouvoir à Michel RICHARD</i>
HERMON Jean-Pierre	